



le 21 octobre 2022

SUD démasque la Direction !

En 4 ans, période de sa courte existence, SUD s'est fait une opinion positive de la Direction dans les travées des tribunaux.

Le syndrome de la complaisance nous guettait-il ? Ces dernières semaines furent un électrochoc : la Direction serait déloyale, mortecouille* !

**étonnement courtois #osonsvivrensemble*

Comment cette Direction, si bienveillante qu'elle n'hésite pas à bloquer PERSO et à imposer des congés, pourrait-elle être devenue méprisante ?

Stoppons là l'ironie, place aux informations !

Billetterie Loisirs - Jump'Up : Suite à l'ouverture récente de Jump'Up sur Cherbourg-en-Cotentin, la Billetterie Loisirs va proposer très prochainement des tickets à tarif réduit.

Pour vous renseigner sur cette activité : [cliquez ici](#).

Pour demander la disponibilité des tickets et les tarifs, n'hésitez pas à écrire à la Billetterie Loisirs : loisirs.orano@gmail.com

SDC T2/T3 : Le concept « sérénité en SDC » disparaît avec les mutualisations. SUD a écrit à la Direction pour lui faire part de ses observations et faire des propositions tant il est insupportable de travailler en salle de conduite T2/T3.

La Direction explique que c'est lié à la période (APM et essais) et que c'est temporaire en attendant R2 (qui doit bouillir d'impatience...).

SUD a suggéré à la Direction de réaliser une première enquête rapide et anonyme auprès des salariés de T2 et T3 pour permettre d'avoir les ressentis, les constatations et les axes d'amélioration sur ce déploiement.

Nous avons rappelé que les minimiser ou ne pas en rechercher l'exhaustivité serait préjudiciable à la qualité de vie au travail. L'ensemble des salariés du site s'enquiert des conditions de travail sur cette première mutualisation du projet CONVERGENCE.

D'ailleurs, SUD demande depuis mars 2022 des négociations sur la phase n°2 ! **Aucune date à ce jour. #attractivité**

Cérémonie de remise des médailles : La Direction agit également sans égard envers des salariés ayant œuvré pendant des années.

La cérémonie de remise des médailles aura lieu le jeudi 15 décembre à la Maison d'Hôtes des Moulins uniquement pour les salariés en activité promus pour les médailles d'OR (35 ans) et GRAND OR (40 ans).

Et les autres ? Ils ne sont tout simplement pas conviés !

Exit les salariés en activité promus pour les médailles d'ARGENT (20 ans) et VERMEIL (30 ans).

Exit tous les préretraités, y compris ceux promus pour les médailles d'OR et GRAND OR !

Ça se résume en un mot : inadmissible !

DIALOGUE SOCIAL À ORANO RECYCLAGE :
LE VISAGE DÉLOYAL DE LA DIRECTION ENFIN RÉVÉLÉ !



CÉRÉMONIE DE REMISE DES MÉDAILLES 2022 :
LES SALARIÉS TRIÉS SUR LE VOLET



Élections « 2022 » : SUD a signé les deux propositions de dates d'élections (27 septembre - 04 octobre, puis 22-29 novembre) comprenant des répartitions légèrement différentes pour un nombre similaire de sièges.

Vous êtes nombreux à nous demander ce qui pourrait débloquer la situation afin que des élections se tiennent (permettant ainsi à des salariés souhaitant s'impliquer pour leurs collègues d'avoir la possibilité de se présenter devant les urnes). **SUD n'a aucune explication et ne peut que s'imaginer le tollé que ce genre de report donnerait sur des élections nationales.**

En 2018, la Direction n'avait pas donné davantage de détails sur l'effectif site (salariés de l'entreprise + l'ensemble des sous-traitants sur le site depuis 1 an au prorata de leur présence) mais les avait arrondis de 4957 à 5000. **Cet arrondi avait permis que le CSE comprenne 31 sièges au lieu de 29. La répartition avait été effectuée sur ce chiffre parcellaire.**

En 2022, après moult discussions, l'effectif site est de 5679. **SUD espère que tout ceci n'est pas pour arrondir à 6000 et passer cette fois de 31 sièges à 33.**

A contrario, l'inspection du travail rappelle dans sa décision que la prise en considération dans l'effectif des salariés d'entreprises intervenant sur les chantiers clos et indépendants est en contradiction avec la définition des salariés mis à disposition. **« On a pas le cul sorti des ronces » pour reprendre une expression familière.**

Droit de grève : L'actualité sur les réquisitions est « riche ». Mais qu'en est-il sur notre établissement ?

La circulaire OMF n°1993-17790 version n°6 encadre les OMF. Elle a été vivement critiquée par l'ensemble des syndicats (l'inspection du travail tarde à rendre une décision sur cette version).

SUD avait défendu la décision de l'ancienne inspectrice du travail sur la circulaire OMF version n°5 jusqu'à la Cour d'Appel Administrative de Nantes. Déboutée, la Direction a alors sorti la version n°6.

Il n'est possible de restreindre le droit de grève qu'à l'unique motif de la sûreté/sécurité. SUD est d'ailleurs toujours en justice pour le droit de grève du service **UOCE/PCM restreint abusivement.** La Direction use de tous les recours juridiques, mais SUD ne lâchera rien !

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes vos questions relatives à la circulaire OMF et au droit de grève (remise et retrait d'OMF, salariés pouvant être requis, pression sur le droit de grève, tâches ne relevant pas de la sûreté/sécurité,...).

Nous rappelons également que les salariés devant gérer des OMF pendant leur repos doivent rentrer des heures THS (Travail Hors Site) afin d'être rémunérés.

Grèves : Suite à la remise d'OMF et à l'annulation de certaines remises, vous nous avez demandé de faire un point précis. **SUD ne s'opposant jamais aux actions des autres syndicats**, veuillez trouver ci-dessous des informations :

- **Le syndicat Force Ouvrière** a déposé un préavis de grève illimitée débutant le 19 octobre à 9H portant : sur l'Augmentation Générale des salaires, contre la réforme des retraites et pour le maintien du CSE par la prorogation des mandats. **Ce préavis de grève illimitée a été levé à partir de 5H30 le 20 octobre, d'où l'annulation des OMF.**
- Les salariés souhaitant faire grève ne sont couverts qu'à partir du 24 octobre à 00H01 **via le préavis de la CGT** portant sur les augmentations de salaire et le respect du droit de grève.

Pour consulter les préavis et leur levée et éviter toute absence illégale involontaire : [cliquez ici.](#)

NAO 2023 : Les dates de négociations pour les négociations salariales 2023 sont : le 14 novembre, le 24 novembre et le 02 décembre.

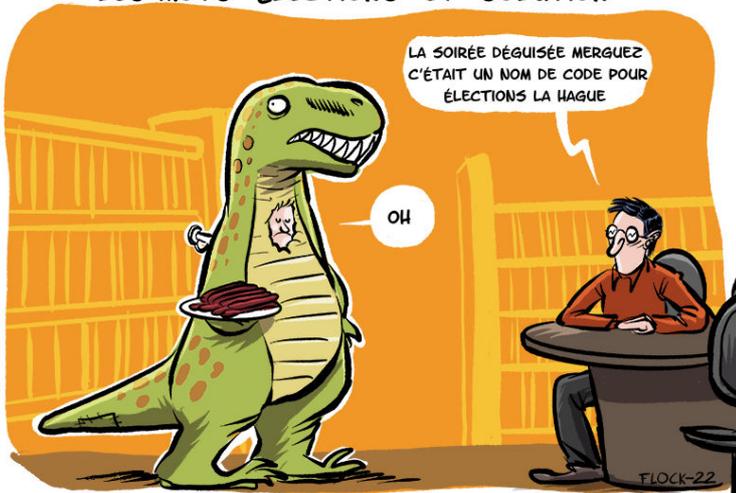
Le siège (PRISME) étant trop petit, la 1^{ère} réunion se tiendra dans une salle louée près de la gare de Lyon.

Plus que jamais, l'unité syndicale sera essentielle. SUD la favorisera !

Démissions : Raillé par la Direction il y a deux ans quand nous annonçons une vague de démissions, **SUD ne peut que constater que la vague prend la forme d'un tsunami.**

Le manque de soutien, les conditions de travail qui se dégradent chaque jour un peu plus, l'absence d'évolution des salaires (un salarié avec 10 ans d'ancienneté ayant pris des responsabilités se retrouve parfois avec le même salaire qu'un CQP), la casse de secteurs comme la radioprotection et la sécurité du travail sont autant d'éléments que **la Direction feint d'ignorer de plus en plus difficilement.** **Dans quel camp joue la Direction ?**

LA MESSAGERIE INTERNE D'ORANO SEMBLE INTERDIRE LES MOTS "ÉLECTIONS" ET "SOLUTION"



LA DIRECTION NE LÂCHE RIEN SUR L'ATTRACTIVITÉ !

